**Avenant N° 1**

**Modification de l’Avis de course de la REGATE DE NOËL**

**En raison de l’évolution sanitaire en France et suite aux mesures prises par le gouvernement applicables au 30 septembre 2021, l’Avis de Course la REGATE DE NOËL est modifié comme suit :**

**L’Article – « Admissibilité et inscription » de l’Avis de Course est complété par le texte ci-dessous :**

**Accès au site de la compétition et participation :**

**1 -** Un "pass sanitaire" valide devra être présenté à l’arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgées de 12 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :

Ce "pass sanitaire" se présente sous les formes suivantes :

* L’attestation d’un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

* Le résultat d’un test antigénique de moins de **24 heures**, négatif,

Ou

* Le résultat d’un test RT-PCR de moins de **24 heures**, négatif,

Ou

* Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

2 - Seuls les concurrents ayant satisfait à l’obligation de présentation d’un "pass sanitaire" recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter pour participer à la compétition.

*Pour plus d’informations sur le "pass sanitaire" consulter :* <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/coronavirus_club.asp#gsc.tab=0>